

Compte rendu de séance

Séance du 3 Septembre 2021

L' an 2021 et le 3 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, SALLE COMMUNALE sous la présidence de TROTIN Monique Maire

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. de MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. GHYAMPHY Koffi à Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique à M. GENDRON Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 24/08/2021

Date d'affichage : 24/08/2021

A été nommé(e) secrétaire : M.de MALHERBE Raymond

SOMMAIRE

Projet éolien de Dissay-sous-Courcillon - intervention Sté David Energies - présentation démarche développement
Approbation des comptes-rendus des séances des 2 et 16 juillet 2021
Décisions du Maire

Objet(s) des délibérations

- Communauté de Communes Loir Lucé Bercé - Assistance à la maîtrise d'ouvrage - Assainissement collectif, eau pluviales - convention prestations de services de l'EPCI au bénéfice des communes membres - 2021/076
- Communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé - 2021/077
- Intercommunalité - Actions culturelles - interventions musicales en milieu scolaire - Modification statutaire CCLLB - Voeu pour l'extension de l'intervention musicale - 2021/078
- Service public d'assainissement - rapport annuel 2020 de Veolia, délégataire - 2021/079
- Demande de subvention jeune sportif de haut niveau - 2021/080
- Parcelle AB n°164 sise "Le Bourg" appartenant à la Commune - Nouvelle offre d'achat de Mme Sylvie TRZYBINSKI - 2021/081
- Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Prémption Urbain sis 1 chemin du Bois Blandin - M. MERCIER Bernard - 2021/082

Fiscalité directe locale
Rapport des Commissions
Questions diverses

Projet éolien de Dissay-sous-Courcillon - intervention Sté David Energies - présentation démarche développement

La Société David Energie, basée à Angers, est intervenue en début de séance pour présenter leur Société, le nouveau projet d'éoliennes aux " Rameries" à Dissay-sous-Courcillon ainsi que leur démarche développement. Diverses études sont en cours.

Approbation des comptes-rendus des séances des 2 et 16 juillet 2021

Les comptes-rendus des séances des 2 et 16 juillet 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Décisions du Maire

- Décision N° 2021-D031 du 21/07/2021** : activités saisonnières sur espace de loisirs - droit de place fixé à :
 - forfait de 20 € par semaine par emplacement sans électricité
 - forfait de 30 € par semaine par emplacement avec électricité
- **Décision N° 2021-D032 du 22/07/2021** : fourniture d'un panneau d'affichage "informations administratives Mairie" : entreprise JPP Equipement de Valence, retenue pour un montant de 1 148.75 € TTC
- **Décision N° 2021-D033 du 22/07/2021** : fourniture et pose de rideaux occultants à l'école primaire : Store&Film solaire retenue pour un montant 2 066,40 € TTC
- **Décision N° 2021-D034 du 27/07/2021** : révision du loyer du kiosque : 4 618 € H.T - 5 541.72 € TTC / révision loyer de la licence IV : 549.35 € HT - 659.22 € TTC, soit un loyer total de 5 167.45 € H.T. - 6 200.94 € TTC
- **Décision N° 2021-D035 du 29/07/2021** : révision du loyer du logement 8 place de l'Église : 353.64 €
- **Décision N° 2021-D036 du 20/08/2021** : révision du loyer logement 1 route du Port Gautier : 342.76 € à compter du 15 août 2021
- **Décision N° 2021-D037 du 02/09/2021** : location de l'appartement n° 2 sis Place de l'Eglise : bail avec M. Frédéric BLAIN à compter du 2 septembre 2021 pour une durée de 6 ans. Loyer 239.11 €.

Communauté de Communes Loir Lucé Bercé - Assistance à la maîtrise d'ouvrage - Assainissement collectif, eau pluviales - convention prestations de services de l'EPCI au bénéfice des communes membres réf : 2021/076

Madame le Maire expose :

Vu l'article L.5214-16-1 du CGCT,

Vu l'article L.5211-56 du CGCT,

Vu la demande des communes membres en matière d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et plus particulièrement dans les domaines suivants de compétence communale : assainissement collectif – eaux pluviales,

Considérant que la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dispose en interne au sein de ses services, des compétences permettant de répondre aux besoins de ses communes membres notamment en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : travaux de compétence communale d'assainissement collectif et eaux pluviales,

Vu la possibilité pour la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé d'apporter son concours aux communes membres dans le cadre de prestations de services en contre partie du remboursement de frais d'ingénierie,

Mme le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la prestation de services de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en contrepartie du remboursement des frais d'ingénierie.

Une convention de prestation de services sera établie avec l'EPCI. Les modalités proposées sont les suivantes :

Nature des prestations	Ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines suivants : - Accompagnement pour étude diagnostic et schéma directeur, - Programmation de travaux d'assainissement collectif et eaux pluviales, - Veille technique et réglementaire pour le suivi technique des stations de traitement des eaux usées, - Analyses des contrats de prestations et/ou d'affermage
Conditions de tarification de la prestation de services à la commune bénéficiaire	- <u>Missions individualisées</u> : La prestation sera facturée au temps passé. L'unité de comptage est l'heure qui peut être subdivisée en quarts. Le prix de la prestation est fixé à 39,50 €/heure. Elle comprend tous les frais : salaire, charges sociales, maladie, formation, congés payés, protection sociale, frais de déplacement et frais divers liés à l'exercice des missions du ou des agents du pôle ingénierie technique missionnés.
Durée de la convention	3 ans à compter de sa date de signature.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- 1.- Sollicite l'intervention de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour la réalisation d'une prestation de services en matière d'ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage dans les conditions définies ci-dessus,
- 2.- Accepte les termes de la convention de prestation de services proposée,
- 3.- Mandate Mme le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé
réf : 2021/077**

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 juin 2021, a approuvé le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, dressé au titre de l'année 2020.

Cet article prévoit ainsi que le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Il appartient donc au Maire, en tant que président de l'assemblée communale, d'organiser l'information du conseil sur l'activité de l'EPCI.

Considérant la communication de ce rapport à la Commune de Marçon ;

Vu la présentation par Mme le Maire des grandes lignes du rapport et des résultats financiers ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes de l'exercice 2020 ;
- **INDIQUE** les observations suivantes :
 - Manque de clarté par centre d'activités
 - Manque des informations financières

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Intercommunalité - Actions culturelles - interventions musicales en milieu scolaire - Modification statutaire CCLLB - Voeu pour l'extension de l'intervention musicale
réf : 2021/078**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/075 en date du 16 juillet 2021 refusant la modification des statuts de la Communauté de Communes Loir Lucé et Bercé,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales disposant que le Conseil Municipal peut émettre des voeux sur toute question d'intérêt local,

M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint, soumet le voeu suivant proposé par des Conseillers Municipaux :

- "Ayant refusé la modification des statuts de la CCLLB, en raison de l'engagement pour trois années dont une année blanche de l'intervention musicale dans les écoles ayant présenté un projet, une majorité d'élus est tout à fait favorable cependant à ce que l'ensemble des écoles maternelles et primaires de la CCLLB puisse bénéficier d'interventions musicales dans les mêmes conditions que celles des communes de l'ancienne communauté de communes du Val de Loir. L'extension proposée aujourd'hui de cette intervention est malheureusement faite à moyens constants. Or les élus de la commune de Marçon souhaitent que de nouveaux moyens humains, financiers ou matériels soient déployés pour assurer une telle action auprès de tous les élèves du territoire de la communauté de communes, et ce, dès l'année prochaine."

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le présent voeu.

A la majorité (pour : 13 contre : 2 abstentions : 0)

**Service public d'assainissement - rapport annuel 2020 de Veolia, déléguataire
réf : 2021/079**

Vu la présentation par Mme le Maire, du rapport annuel du déléguataire du Service Public d'Assainissement de l'année 2021, et par M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint, des données techniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel de la Société VEOLIA, déléguataire du Service public d'assainissement de la Commune, relatif à l'exercice 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Demande de subvention jeune sportif de haut niveau
réf : 2021/080**

Mme Monique TROTIN, Maire a quitté la séance, étant intéressée personnellement par cette affaire.

M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint a pris la présidence de la séance pour cette affaire.

M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint, soumet aux Conseillers Municipaux une demande de subvention présentée par Mme et M. Samuel BAUNE pour financer les frais engendrés par la participation de leur fils Evan, sportif de niveau international, aux compétitions régionales, nationales et internationales de judo,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Mme et M. Samuel BAUNE, domiciliés à Marçon "Le Petit Loiray", une aide de 300 € par an pour financer la participation de leur fils Evan aux compétitions de judo.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Parcelle AB n°164 sise "Le Bourg" appartenant à la Commune - Nouvelle offre d'achat de Mme Sylvie TRZYBINSKI
réf : 2021/081**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/072 en date du 2 juillet 2021 relative à vente de la parcelle cadastrée AB n° 164, sise "le Bourg", appartenant à la Commune, au prix de de 5 620 € pour une surface de 562 m2, soit 10 € le m2 ;

Vu la lettre en date du 13 juillet 2021 de Mme le Maire à Mme Sylvie TRZYBINSKI, futur acquéreur, l'informant de l'offre du Conseil Municipal ;

Vu la lettre de réponse de Mme TRZYBINSKI en date du 27 juillet 2021 proposant une offre de 5 000 € au lieu de 5 620 € ;

Considérant que le terrain est situé dans le bourg et est classé en zone constructible,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le prix de vente fixé par délibération n° 2021/072 en date du 2 juillet 2021, à savoir 5 620 € (10 € le m2).

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

**Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain sis 1 chemin du Bois Blandin - M. MERCIER Bernard
réf : 2021/082**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner les biens suivants appartenant à M. Bernard MERCIER et soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Bien cadastré ZA n° 61 sis "1 Chemin du Bois Blandin" d'une superficie de 00 ha 06 a 81 ca

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour lesdits biens.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Fiscalité directe locale

Mme le Maire présente le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale - 2021 en matière d'exonération et d'assujettissement ainsi que les délibérations applicables en matière d'exonération ou d'abattement concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés. Après examen, les délibérations en vigueur sont maintenues.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission, indique que le cheneau et le plafond de la réserve de la boulangerie seront refaits suite à l'orage du mois de mai.

Une Commission travaux sera organisée fin septembre.

CCAS

Mme Evelyne MOREAU, Vice-Présidente informe que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 17 septembre 2021 à 17 h 30.

Commission Écoquartier

M. Yann CHARDRON, Vice-Président de la Commission, a fait parvenir une note sur l'avancement du dossier écoquartier.

La réunion publique est fixée le 29 septembre à 18 h 30 et la rencontre avec les partenaires aura lieu le 6 octobre. Une large communication sera faite pour la réunion publique.

Des plaquettes ont été distribuées lors des élections régionales et départementales. Quatre administrés sont intéressés pour participer au groupe de travail.

Commission Voirie

M. Bernard GENDRON, Vice-Président de la Commission, fait le point sur l'état d'avancement des dossiers en cours :

- Deux devis pour la réfection du chemin de la Fontaine Putet à la Beuchetière et du chemin des Chopinières pour un montant total de 858 € TTC ;
- Demande passage piétons à la ferme de la Champagne de 5 m de large sur la RD 305 - pas d'objection du Département ;
- Travaux réalisés sur la voirie communautaire par l'entreprise Eiffage (reprofilage route de la Fontaine Putet, route de Ruisseau, route des Daviaux aux Borderies ;
- Curage de fossés et arasement en partie centrale débuteront fin septembre ;
- Broyage des chemins communaux presque terminé ;
- RV avec le référent de la CCLLB pour procéder à un inventaire des voies classées et à une proposition d'un nouveau classement de chemins ruraux en voirie communale ;
- Numérotation des lieux-dits en phase terminale de réalisation.

Commission Tourisme

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission, donne les conclusions de la saison 2021 et des autres affaires en cours :

- fin de la saison mardi 31 août ;
- mauvaise saison en raison de la météo : environ 18 500 entrées hors camps de vacances (en 2016 : 37 050 entrées) ;
- les activités barques n'ont pas bien fonctionné ;
- les activités trottinettes et pédalos ont bien marché ;
- le labyrinthe de maïs a intéressé en fin de saison ;
- communication au prochain Conseil Municipal des résultats complets et des résultats par rapport aux nouvelles activités ;
- la tyrolienne en fonction depuis le 3 septembre ;
- un jeu pour les tous petits (1 - 6 ans) installé à la Croix Caseau
- réunion mercredi 8 septembre à 20 h 30 à la salle d'animation : discussion sur la gestion de la base de loisirs ;
- réunion de clôture de la saison le 1er octobre à 20 h à la salle d'animation.

Commission Scolaire

M. Bruno GODREAU, en l'absence de Mme Emilie SINNAEVE, indique que la rentrée des classes s'est bien passée. Une nouvelle enseignante a pris ses fonctions. A Marçon, deux classes de 18 élèves chacune. A Beaumont-sur-Dême, 36 élèves également.

QUESTIONS DIVERSES

M. Yann CHARDRON : assemblée générale de l'Association d'Aide aux Migrants mercredi 8 septembre à 19 h 30 à Chahaignes.

Mme le Maire indique que M. LANSADE, Président de l'Association Paysages Paysans lui a proposé de signer une lettre d'opposition au projet éolien sur Dissay-sous-Courcillon. Mme TROTIN soumettra le contenu de la lettre au prochain Conseil Municipal.

Les dotations et les compensations de l'État de l'année 2021 sont communiquées par Mme le Maire.

Prochaine réunion du Conseil Municipal vendredi 8 octobre 2021 à 20 h 30.

Séance levée à : 00 h 18 mn

En mairie, le 06/09/2021
Le Maire
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique,

M. RICHARD Jean-Yves,

M. GODREAU Bruno,

Mme MOREAU Evelyne,

M. GENDRON Bernard,

M. DE MALHERBE Raymond,

Mme BINARD Lydie,

M. CHARDRON Yann,

Mme GAGNARD Sylvie,

M. GALLIEN Bruno,

Mme HERMENAULT Aurélie